

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 07/11/2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie TALON.

Conseillères absentes excusées : Charlotte DE VILLIERS, Laurence MICHOT.

Secrétaire de séance : Claude GELOT

23-48-03 DECISION MODIFICATIVE N°1– BUDGET PRINCIPAL

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	1 142,55 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	1 142,55 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 142,55 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 142,55 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 142,55 €	0,00 €	1 142,55 €
Total Général		1 142,55 €		1 142,55 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
 Le Maire
 Patrice BERTRAND